La Chancellerie convaincue de “discrimination syndicale”

19/09/2008 à 15h21

La Halde condamne la Chancellerie pour « discrimination syndicale », pour ne pas avoir nommé le juge Isabelle Perreux, conseiller national du syndicat de la magistrature (dont elle est aujourd’hui présidente), à un poste de formation à l’Ecole nationale de la magistrature.

Le syndicat de la magistrature est cette organisation qui demande à ses adhérents d’être « partiaux », d’avoir « un préjugé favorable pour la femme contre le mari, pour l’enfant contre le père, pour le débiteur contre le créancier, pour l’ouvrier contre le patron, pour le voleur contre la police, pour le plaideur contre la justice. » C’est cette organisation qui avait publié une brochure dont la couverture représentait un policier à tête de porc. C’est cette organisation qui soutenait récemment la terroriste Marina Petrella, et qui prend des positions politiques lors des élections.

Il va de soi que l’Etat doit veiller à ce que des dirigeants de ce puissant lobby gauchiste ne soient pas chargés de formation à l’ENM, où il n’a déjà que trop d’influence.

La condamnation de la Chancellerie par la Halde témoigne du caractère néfaste de cette institution, et de la lutte contre les discriminations quand on refuse de reconnaître qu’il en est de légitimes. Source